



CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609009-DE

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : **15** Votants : **15**

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 009

**ENEDIS – Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains–
Pointe de Penlan et Marais des Salles**

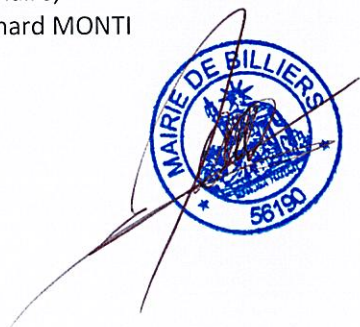
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être réalisés à la Pointe de Penlan – parcelles AD 56, AD 181, AD 225 et B 719. Ces travaux doivent emprunter les propriétés communales (pose d'un câble souterrain) ; ils sont réalisés par la société Bouygues Energies & Services, pour le compte d'ENEDIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Par 00 voix contre – 00 abstention – 15 voix pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition des terrains, qui demeure ci-jointe annexée (Annexe 5).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI



Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/__